



du Marais poitevin **Une autre vie s'invente ici**

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 15 avril 2025

Date de publication : 18/04/2025	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 8/04/2025	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 15 Votes : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 15 avril 2025, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL

Margarita SOLA

Guillaume RIOU (*pouvoir à Pascal DUFORESTEL*)

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD

Yveline THIBAUD

Philippe BARRE

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER

Stéphane GUILLON

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Elmano MARTINS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Était également présent en visioconférence :

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Didier TAUPIN

Acquisition d'une parcelle de prairie sur la commune « Les-Velluire-sur-Vendée ».



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Acquisition d'une parcelle de prairie sur la commune « Les-Velluire-sur-Vendée ».

Contexte

Le Parc est sollicité par l'Association La Maraichine pour devenir propriétaire d'une parcelle de prairie cadastrée ZK 224 située sur la commune « Les Velluire-sur-Vendée » au lieu-dit « Les huttes du marteaux ». D'une superficie de 0,9995 ares, elle est proposée au prix de 2 000 € (prix actuel du foncier). Elle est actuellement exploitée par un agriculteur.

Cette prairie, mitoyenne de la Réserve Naturelle Régionale du marais communal du Poiré-sur-Velluire gérée par le Parc, est composée de haies, de frênes têtards et d'une mare. En bordure de parcelle, s'y trouve un puits coiffé.

Cette parcelle sera le support d'une valorisation agricole (maintien du pâturage et de l'éleveur) et pédagogique car elle se situe le long du sentier d'interprétation du communal du Poiré-sur-Velluire (utilisation ponctuelle comme un lieu d'animation sur les mares, les haies, etc.)

La prairie, du fait de ses divers intérêts écologiques, pourrait être intégrée dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale et bénéficier des protocoles de suivi, ainsi que des actions de valorisation écologique menées par le Parc.

Il convient de souligner qu'à des fins de préservation, la parcelle fera l'objet d'une Obligation Réelle Environnementale soit en amont de la vente, soit à l'issue de celle-ci.

Il conviendra, par ailleurs, de conclure un bail à clauses environnementales avec l'exploitant en place, Monsieur Alexis GELOT, dont le fermage est évalué à 101, 25 € (base 2025, indice de référence juillet 2024).

Décision

Après en avoir délibéré le Bureau décide d'autoriser le Président :

- > à l'acquisition de la parcelle ZK 224 proposée par l'Association La Maraichine au prix de 2 000 €, du fait de sa mitoyenneté avec la Réserve Naturelle Régionale du Poiré-sur-Velluire ;
- > d'autoriser le Président à signer l'acte authentique ainsi que tous documents nécessaires à l'acquisition de la parcelle précitée ;
- > de prendre en charge, le cas échéant, les éventuels frais liés à la vente ;
- > d'autoriser le Président à signer un bail à clauses environnementales avec l'exploitant en place Monsieur Alexis Gelot et à percevoir le fermage afférent ;
- > d'autoriser le cas échéant, le Président à signer l'Obligation Réelle Environnementale pour la parcelle précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUFCRESTEL

